

Bonjour,

Je me suis installé sur la commune de Villiers-le-Morhier il y a 10 ans et ai choisi ce village pour son calme, son charme et son ancrage dans un environnement naturel agréable et préservé.

L'activité actuelle de la société Pigeon sur le territoire du village et à proximité immédiate de certaines habitations (rue de la Couture, rue de l'Espérance, rue de la Fontaine, impasse du Puits) constitue déjà une verue dans ce cadre et offre un certain nombre de nuisances :

- Passage important de camions lourds de type semi-remorque de travaux-public, 6x4, 8x4 en plein cœur de village et dans des rues étroites (rue de l'Espérance, rue du Château)
- Bruits liés à l'activité portés par les vents, qui ne viennent pas que du Sud-ouest comme évoqué dans le dossier ICPE, et qui atteignent bien les habitations des rues citées plus haut.
- Poussières liées directement à l'activité et poussées selon la météo par les vents Ouest Nord Ouest vers le village.

Ces nuisances, qui sont certes évoquées dans le dossier, me semble être systématiquement minimisées.

L'ajout d'une activité de concassage à l'activité d'aujourd'hui ne peut qu'ajouter un surcroit de nuisances à celles existantes :

**Plus de camions.** il est évoqué 72 camions /jour dont 22 gros porteurs, qui traverseront le village (chiffre ramené à 50/jour, mais ne doutons pas que si l'activité permet 72 camions / jour, il y en aura 72)

Impact : augmentation de la pollution aux gaz d'échappements ; augmentation du bruit ; augmentation des vibrations liées aux passages des camions ; dégradations accélérée de nos rues ; augmentation de l'insécurité des piétons, particulièrement aux abords de la boulangerie et du restaurant.

La commune aura-t-elle les moyens de rénover plus souvent les rues ? Ou bien est-ce la société Pigeon qui financera ces rénovations ?

**Plus de nuisances sonores.** L'ajout d'une machine de concassage ne peut qu'ajouter du bruit. Contrairement à ce qu'évoque le dossier ICPE, ce bruit arrivera bien aux oreilles des habitants, même s'il est en deçà des seuils maximum autorisés. Le dossier minimise encore ce problème en ce basant sur une rose des vents de la station météo de Chartres, montrant des vents dominants de secteur Sud-Ouest et épargnant le village (je cite : "*Le bourg de Villiers-Le-Morhier ne se situe donc pas sous l'enveloppe des vents dominants*". Rose des vents qui n'est pas datée et dont le secteur géographique concerné n'est pas mentionné précisément. Par ailleurs, la météo étant fréquemment sujette à ce qu'on appelle des "micro-climat" et le village étant encaissé dans la vallée de l'Eure, force est de constater sur le terrain que les vents dominants sur cette zone sont davantage de secteur Ouest / Nord-Ouest.

Ce qui place directement le village sous ces vents, particulièrement les rues citées plus haut et le centre bourg. Les personnes qui ont monté ce dossier auraient dû venir visiter le village !

**Plus d'émissions de poussières.** Comme pour le bruit, ces poussières seront poussées par les vents vers le village, et notamment vers l'école. Le groupe Pigeon propose à ce titre des mesures pour limiter ces envols : entretien des pistes, arrosage des pistes et limitation à 20 km/h dans l'enceinte du site. C'est bien mais 10 km/h serait mieux encore.

Pour ces trois points, je ne suis pas favorable à la création d'une installation de concassage, criblage, lavage, transit de déchets et matériaux inertes au lieu dit "la commune", dont les nuisances que j'évoque risquent de contribuer à une dépréciation notable des biens immobiliers des rues citées plus haut.

Ceci étant, vu le peu de publicité qu'a fait la municipalité concernant l'enquête publique je ne doute pas que ce projet sera malheureusement concrétisé.

Il reviendra alors à la mairie, et aux habitants, de vérifier que toutes les mesures proposées dans le dossier ICPE pour minimiser ces nuisances soient bien respectées.

Bruno L.

Villiers-le-Morhier

18 octobre 2019